

Répartition des moyens pour la rentrée 2015

Dans l'Éducation nationale, déclarée secteur prioritaire par le gouvernement, il n'y a pas eu de miracle depuis 2012. Face à la hausse démographique, le gouvernement se contente de maintenir le taux d'encadrement. Pire encore : le coefficient P/E national en 2014 est inférieur à celui de 2011. **Voilà pourquoi les enseignants n'ont pas vu grand-chose changer dans leur quotidien depuis 2012.**



Sur le terrain, la désillusion ressentie par nombre d'enseignants est une réalité. Rappelons que Xavier Darcos et Luc Chatel ont fait disparaître 80 000 postes entre 2007 et 2012. L'annonce de la création de 60 000 postes (dont 54 000 pour l'Éducation nationale) ne permettra même pas de compenser cette perte.

Madame la ministre a beau se féliciter d'avoir pu obtenir 1 milliard d'euros supplémentaires pour l'éducation en 2015, sur le terrain, cela fera, en moyens, juste de quoi maintenir le taux d'encadrement face à une démographie en constante augmentation et appliquer la réforme des zones d'éducation prioritaires. Les commentaires du projet de loi de finances précisent bien, d'ailleurs, que les moyens nouveaux du secondaire et du primaire seront consacrés à la couverture des besoins liés à l'augmentation prévisionnelle des effectifs des élèves et à la mise en œuvre du plan pour l'Éducation prioritaire et dans le premier degré à l'amélioration du dispositif de décharge des directeurs. **Il y aura moins d'enseignants dans les écoles à la rentrée 2015 qu'il n'y en avait lors du dernier exercice budgétaire mené par la droite en 2011.**

Nous vous invitons à consulter l'ensemble des informations sur notre site internet :

www.unsen.cgt.fr

Sommaire

p.2
Emplois d'enseignant-e-s
p.3
Emplois de personnels administratifs, de CPE et d'AESH
p.4
Emplois d'infirmier-e-s, de médecins et d'assistant-e-s de service social
p.5
L'Éducation prioritaire
p.6
La CGT Educ'action revendique



Emplois d'enseignant-e-s créés

Académie	1 ^{er} degré	2 nd degré	
Aix-Marseille	+227	+110	<p>Dans le 1^{er} degré : 811 ETP d'emplois d'enseignant-e-s et 3400 ETP d'emplois d'enseignant-e-s stagiaires sont créés. Compte-tenu des décharges des stagiaires, les moyens supplémentaires créés seront donc en réalité de 2511 ETP.</p> <p>Dans le 2nd degré : 1450 ETP d'emplois d'enseignant-e-s et 2199 ETP d'emplois d'enseignant-e-s stagiaires sont créés. Compte-tenu des décharges des stagiaires, les moyens supplémentaires créés seront donc en réalité de 2550 ETP.</p>
Amiens	+51	+12	
Besançon	-19	+46	
Bordeaux	+113	+118	
Caen	-29	-10	
Clermont-Ferrand	+15	+15	
Corse	+8	+2	
Créteil	+448	+398	
Dijon	-20	0	
Grenoble	+148	+140	
Lille	+101	+102	
Limoges	+3	+12	
Lyon	+301	+208	
Montpellier	+241	+110	
Nancy-Metz	-19	-48	
Nantes	+140	+203	
Nice	+59	+33	
Orléans-Tours	+41	+122	
Paris	-29	+17	
Poitiers	+4	+50	
Reims	0	-14	
Rennes	+33	+104	
Rouen	+51	+45	
Strasbourg	+42	+20	
Toulouse	+142	+138	
Versailles	+339	+309	
Guadeloupe	-29	-34	
Guyane	+69	+120	
La Réunion	+57	+86	
Martinique	-27	-44	
Mayotte	+50	+150	
COM	0	+22	
Total	+2511	+2550	

Emplois de personnels administratifs, de CPE et d'AESH créés

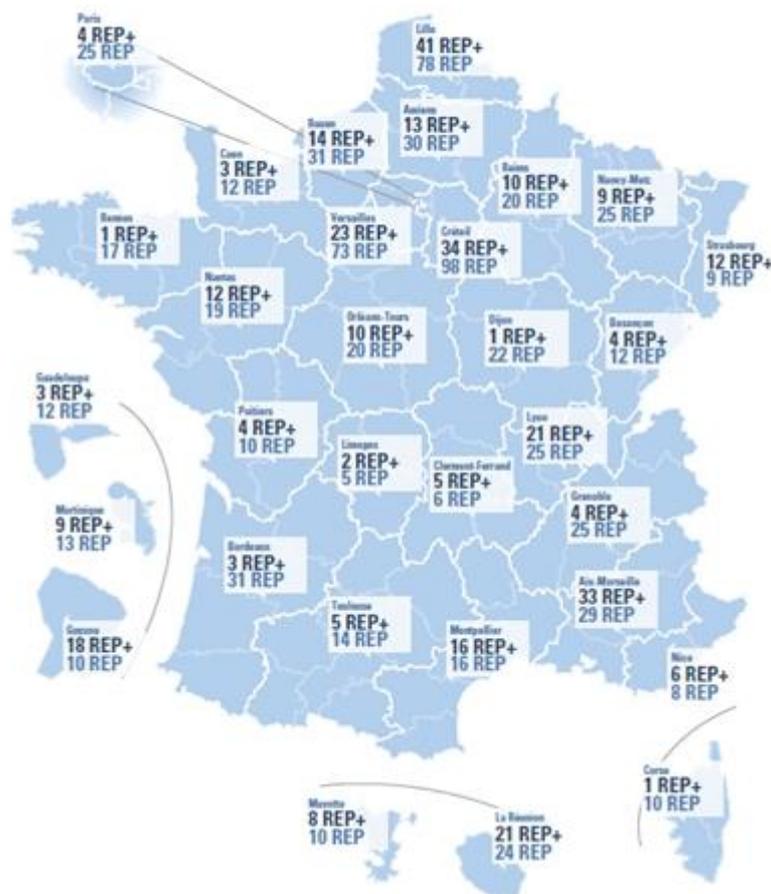
Académie	Personnels administratifs	CPE	AESH
Aix-Marseille	+7	+1	
Amiens	-1	+9	
Besançon	-3	+1	
Bordeaux	+12	+12	
Caen	0	+7	
Clermont-Ferrand	-2	+4	
Corse	0	+1	
Créteil	+12	+3	
Dijon	-2	+2	
Grenoble	+9	+12	
Lille	-8	+2	
Limoges	-1	+1	
Lyon	+10	+1	
Montpellier	+15	+2	
Nancy-Metz	-7	+6	
Nantes	+9	+10	
Nice	+3	+1	
Orléans-Tours	0	+12	
Paris	+1	+2	
Poitiers	0	+10	
Reims	-5	+3	
Rennes	+3	+9	
Rouen	-3	+6	
Strasbourg	+2	+1	
Toulouse	+10	+2	
Versailles	+7	+2	
Guadeloupe	+1	+1	
Guyane	+2	+4	
La Réunion	+2	+2	
Martinique	-1	+3	
Mayotte	+4		
COM	+4	+5	
Moyens à répartir	+20		+350
Total	+100	+137	+350

Emplois de médecins, d'infirmier-e-s et d'assistant-e-s de service social créés

Académie	Médecins scolaires	Infirmier-e-s scolaires	Assistant-e-s de service social
Aix-Marseille	0	+4	+4
Amiens	0	+1	+2
Besançon	+1	0	0
Bordeaux	+1	+2	0
Caen	0	0	0
Clermont- Ferrand	0	0	+1
Corse	0	0	0
Créteil	0	+5	+4
Dijon	0	0	0
Grenoble	0	+1	0
Lille	0	+4	+5
Limoges	+1	0	0
Lyon	+1	+2	+4
Montpellier	+1	+2	+3
Nancy-Metz	0	+1	+1
Nantes	+1	+1	+2
Nice	+2	0	+1
Orléans-Tours	0	+2	+2
Paris	+1	+1	0
Poitiers	0	0	0
Reims	0	0	+2
Rennes	0	0	0
Rouen	0	+1	+3
Strasbourg	0	+1	+2
Toulouse	0	+1	+1
Versailles	0	+4	+4
Guadeloupe	0	0	0
Guyane	0	+2	+3
La Réunion	+1	+3	+4
Martinique	0	0	+1
Mayotte	0	+2	+1
COM			
Total	+10	+40	+50

L'Éducation prioritaire

Répartition académique des REP et des REP+ à la rentrée 2015



Pour la CGT Educ'action, cette carte est inacceptable. Le soi-disant plan de relance de l'Éducation prioritaire n'est que poudre aux yeux.

Alors que la crise aggrave la situation sociale et scolaire de nombreuses familles, ce plan se soldera par la sortie d'un grand nombre d'établissements et écoles de tout dispositif, et ce sans bilan préalable de l'action menée. Beaucoup verront progressivement leurs faibles moyens se réduire puis disparaître. La liste fermée établie à partir de critères subjectifs, dans un budget contraint, nie les réalités du terrain. Le ministère se refuse à communiquer l'indice social lui ayant servi à établir sa répartition, et certains critères qu'il met en avant sont sujets à caution. Ceci cache la volonté de maintenir un nombre constant de collèges en Education prioritaire pour des raisons strictement budgétaires.

Cette réforme, faite dans un cadre budgétaire contraint, prétendant concentrer les moyens sur certains établissements, abandonne clairement l'objectif de réduction des effectifs par classe, pourtant fondamental pour la prise en compte des difficultés scolaires et sociales des élèves.

Concrètement, cela signifie que des établissements recevant des dotations spécifiques assurant encore quelques dédoublements et maintenant des maxima à 24, vont perdre le peu de moyens qui leur restait ou dépendre de politiques académiques ou départementales discrétionnaires et contraires à l'égalité territoriale.

La question des lycées généraux, technologiques et professionnels reste encore floue, les informations données étant parfois contradictoires.

Dans beaucoup d'académies, les écoles et établissements concernés par les annonces rectORALES de sortie de l'Éducation prioritaire se mobilisent, y compris par la grève. Pour la CGT Educ'action, un seul mot d'ordre : aucune sortie d'établissement ou école de l'Éducation prioritaire.

Le choix de la CGT est celui d'une École publique, gratuite et laïque dont l'objectif premier est la réussite de toutes et de tous, en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.

La CGT Éduc'action est engagée dans les luttes avec tous les personnels : l'Éducation est notre priorité.

Revendiquer avec la CGT Éduc'action, c'est lutter pour :

- La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.
- Des moyens pour l'Éducation prioritaire.
- L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).
- Une revalorisation du traitement pour toutes et tous (rattrapage immédiat à hauteur de 400 euros par mois, soit 90 point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération nette inférieure à 1800 euros).
- Une retraite à 60 ans maximum ou avec 37,5 annuités, sans décote et 75 % du meilleur traitement.
- L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.



6 pages emplois rentrée
2015 dec 2014

**À remettre à un militant CGT
ou à retourner à l'adresse ci-dessous**

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom Prénom
Adresse personnelle
Code postal Commune
Établissement
Code postal Commune
Tél. Mail

CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex